



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E21284

VALABLE JUSQU'AU 22/11/2023

ÉDITÉ LE 09/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1986
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 31/12/2014
17 520

Raison sociale : RUBINO PERE ET FILS

20 RUE DE LA BAJATIERE
38100 GRENOBLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE B338152861

Téléphone : 04 76 54 62 47
Portable :

Fax :

Siret : 338 152 861 00021

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 81 01248

Site Internet : www.plombier-rubino.fr/
E-mail : contact@plombier-rubino.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.220012

Responsabilité légale :
2 RUBIS (824 312 037) / RUBINO PATRICK DIRECTEUR GÉNÉRAL / LOUVRIER
GERALDINE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.220012

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2022

Effectif moyen : 15 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante) Mention RGE	30/09/2021
5212 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	23/11/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	30/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	30/09/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	30/09/2021
o Ventilation mécanique	30/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.